



Ville de SAUSSET-LES-PINS publié le 02-10-23

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 28 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 24

Qui ont pris au vote : 28

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit du mois de septembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Jacques SABATIER, M. Francis GENGOUX, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, M. Etienne HERPIN, Mme Christine BEAULIEU, Mme Valérie MASSON-RAGUSA, Mme Marjolaine CHATONEY, M. Philippe GALIZZI.

Excusés, avaient donné procuration :

M. Anthony BICCHIERAI à Mme Elisabeth MARAINI

Mme Julie DESMOULINS à M. Jean-Louis LABOURAYRE

M. Didier ZIKA procuration à Mme Marie-Laure WALTHER

Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA à M. Alain LEVINSPUHL

Absents : M. Bruno CHAIX

DELIBERATION N° 2023-09-14

Nomenclature ACTES 4.1

MODIFICATION DE LA LISTE DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/10/2023

Rapporteur : Monsieur le maire

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Ce tableau de l'effectif a fait l'objet d'une première modification lors du conseil municipal du 3 juillet 2023, il convient de procéder à son actualisation, afin de permettre au maire de nommer sur les grades correspondants les agents titulaires.

La loi sur la transformation de la fonction publique a donné plus de compétences aux collectivités territoriales pour la gestion des carrières de leurs fonctionnaires.

En effet, ce n'est plus la compétence de la commission administrative paritaire mais celle du comité social territorial.

ACTUALISATION DU TABLEAU DE L'EFFECTIF AU REGARD DES BESOINS DE LA COLLECTIVITE :**Récapitulatif des créations**

GRADE	Temps de travail	MOTIF DE LA CREATION	A compter du :
Gardien-brigadier	35 heures	Mobilité interne	01/10/2023
Adjoint technique principal 2ème	35 heures	Recrutement	01/10/2023

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de créer et de supprimer des grades.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la création des postes ci-dessous.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés individuels correspondants



Le Maire,
Maxime MARCHAND

**VOTE :**

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :